

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 25 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 V. 439 Vœu relatif au projet mémoriel des attentats du 13 novembre 2015.

Le Conseil de Paris,

Considérant que depuis novembre 2015, La Ville de Paris s'est engagée avec les deux associations de victimes et de familles de victimes, Life for Paris et 13 onze 15, à accompagner toutes les personnes victimes des attentats du 13 Novembre 2015 pour les aider dans leur reconstruction,

Considérant que cette reconstruction passe par un accompagnement social, psychologique, médical mais aussi par la reconnaissance de la mémoire de cet événement et l'hommage rendu aux victimes,

Considérant que durant les mois qui ont suivi les attentats, de nombreux témoignages ont été déposés sur les lieux mêmes des attaques et que les services de la Ville, archives départementales et services de propreté, ont collecté, numérisé et archivé plus de 7000 hommages,

Considérant que le 13 novembre 2016, grâce au dialogue entre 13 onze 15, Life for Paris et la Ville de Paris, ont été dévoilées des plaques commémoratives sur les cinq lieux des attaques mentionnant toutes les prénoms et noms des victimes décédées, conformément à la volonté exprimée par les familles. Toutes ont été interrogées sur ce point et ont donné leur accord pour que le nom de leur proche figure sur la plaque,

Considérant que le travail autour de ces plaques et par la suite de l'organisation des commémorations s'est toujours fait en accord avec les deux associations, Life For Paris et 13 onze 15,

Considérant que les représentants de ces deux associations ont souhaité travailler à la construction d'un projet mémoriel commun à l'ensemble des victimes des attentats du 13 Novembre 2015, rendant hommage tant aux victimes décédées qu'aux victimes blessées physiquement et psychologiquement,

Considérant qu'un groupe de travail, constitué par les deux associations, s'est réuni régulièrement à partir de janvier 2017 pour préciser les contours et la localisation d'un tel projet, en tenant compte au mieux des attentes exprimées par les personnes victimes et les familles des victimes,

Considérant qu'en janvier 2019, cette réflexion autour de la mémoire, nécessairement longue, a été accompagnée méthodologiquement par le Laboratoire d'innovation Publique de la Ville de Paris,

Considérant que le groupe de travail a élaboré une lettre d'intention présentant les grandes lignes d'un futur projet mémoriel : un jardin du souvenir, accessible aux victimes et à leurs familles mais aussi à tous les Parisiennes et les Parisiens,

Considérant que ce jardin du souvenir aura vocation à rassembler, témoigner et garder la mémoire des victimes mais devra aussi jouer un rôle pédagogique et être un lieu de vie en hommage à toutes les victimes,

Considérant que différents lieux d'implantation vont être proposés aux représentants des deux associations, en accord avec les mairies d'arrondissements concernées,

Considérant que la Ville de Paris s'est engagée à soutenir financièrement la réalisation de ce monument hommage aux victimes décédées et vivantes et symbole de la mémoire de Paris pour cet événement dramatique,

Sur proposition de l'exécutif, les élus du Conseil de Paris, représentants de tous les groupes politiques,

Émet le vœu :

- Que la ville de Paris continue à soutenir ce projet des associations et poursuive l'accompagnement des victimes,
- Qu'une fois l'implantation arrêtée, des études de faisabilités plus poussées. soient rapidement engagées,
- Qu'un appel à projet, porté conjointement par la Ville de Paris, 13 onze 15 et Life for Paris, soit lancé pour permettre la réalisation de ce projet mémoriel